

Le parcours guidé de l'élève

Etape 1

L'adulte référent accompagne l'élève dans ses démarches.

L'élève consulte la **page Passpro sur le site du rectorat** afin de réaliser son parcours de découverte de la voie professionnelle et du dispositif Passpro.

Etape 2

L'élève entreprend des démarches d'informations supplémentaires sur les formations professionnelles qui l'intéressent. **La page Passpro du site académique recense toutes les formations ainsi que les liens d'informations** (Onisep et des établissements référents)

Etape 3

L'élève peut télécharger la lettre de motivation guidée depuis la **page Passpro du site du rectorat**.

Inscription de l'élève sur Passpro par son référent via l'application Passorientation. Celui-ci renseigne un avis et rédige un commentaire sur la plateforme pour terminer l'inscription.

Etape 6

L'élève poursuit sa réflexion à l'issue de son entretien.

Le référent prend connaissance de l'avis émis par l'établissement d'accueil à l'issue de l'entretien.

Etape 5

L'élève est reçu en entretien. Il cherche à obtenir des informations et reçoit des conseils individualisés.

Le référent aide l'élève dans sa préparation à l'entretien.

Etape 4

L'élève renseigne sa lettre de motivation guidée le plus précisément possible.

Le référent accompagne l'élève dans la rédaction de la lettre de motivation. Il reçoit la convocation à l'entretien qu'il transmet à l'élève.

Légende :  Action de l'élève

 Action de l'adulte référent de l'élève dans l'établissement d'origine

<https://www.ac-paris.fr/la-procedure-passpro>